

**DEUXIÈME AVIS**

**CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT  
COMPOSITE 2020-11-691 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 782-2013 SUR  
L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS  
D'URBANISME (RAARU) AFIN DE PRÉCISER LES DOCUMENTS REQUIS  
DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION  
OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Rimouski poursuivra la **consultation publique écrite** selon la procédure prévue à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020. Une consultation fut tenue entre le 26 novembre et le 7 décembre 2020 (13 jours). L'Arrêté ministériel 2020-074 exigeant une consultation écrite de 15 jours, il y a lieu de reprendre la procédure. Cette consultation portera sur le projet de règlement 2020-11-691, adopté le 16 novembre 2020, dans le but de modifier le Règlement 782-2013.

Le projet de règlement 2020-11-691 a pour objet de modifier le Règlement 782-2013 sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme afin de préciser les documents requis dans le cadre d'une demande de permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour le remplacement d'une hotte de cuisson commerciale, pour l'installation d'un réservoir de produits pétroliers, pour la construction d'une nouvelle unité d'élevage ou pour la coupe d'arbre. Ainsi, l'avis d'un professionnel (ingénieur forestier ou arboriculteur) peut être exigé pour la coupe d'arbre.

Le projet de règlement 2020-11-691 prévoit également l'ajustement de certains types de travaux réalisés dans une aire de contrainte naturelle.

Le projet de règlement 2020-11-691 n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Une **présentation visuelle** du projet de règlement est disponible sur le site Web de la Ville ([www.rimouski.ca/consultations](http://www.rimouski.ca/consultations)).

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement peuvent être adressés à la Ville, **du 7 au 21 janvier 2020, 16 heures**, en écrivant à la soussignée à l'adresse courriel suivante :

[monique.senechal@rimouski.ca](mailto:monique.senechal@rimouski.ca)

ou au 205, avenue de la Cathédrale  
Casier postal 710  
Rimouski (Québec) G5L 7C7

Le projet de règlement 2020-11-691 faisant l'objet du présent avis peut être consulté et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le Service du greffe durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE SIXIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-ET-UN**

La greffière  
Monique Sénéchal